



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Dans son avis sur les connaissances dans le bulletin

Le Conseil supérieur de l'éducation va à l'encontre des volontés de la ministre

Montréal, le 27 mars 2008. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a réagi aujourd'hui à l'avis formulé par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur la façon de rendre compte des connaissances dans les bulletins scolaires des élèves du primaire et du secondaire.

« Non seulement le Conseil ne répond pas au mandat que lui a confié la ministre de l'Éducation en février dernier, il s'aligne à 180° de toutes les mesures qu'elle a mises en place depuis septembre 2007, tels le retour du redoublement et du bulletin en pourcentage et l'importance accordée aux connaissances, notamment dans ses modifications au programme de français. Le CSE est obnubilé par la réforme et il prend tous les moyens possibles pour éviter qu'on la modifie totalement ou partiellement,» de commenter M. Pierre St-Germain, président de la FAE.

Au moment de modifier considérablement les programmes d'enseignement du français et de s'attaquer aux autres programmes pour faire une place plus grande à l'acquisition des connaissances, la ministre Courchesne avait compris, à juste titre, que toutes ces mesures ne touchaient que l'enseignement. Ces modifications n'avaient aucun effet sur la façon de rendre compte de l'acquisition des connaissances. C'est dans ce contexte qu'elle a mandaté le CSE afin qu'il lui fournisse un avis sur les changements à apporter au processus actuel pour rendre compte efficacement aux parents du niveau d'acquisition des connaissances.

« Le CSE a détourné son mandat. Plutôt que de trouver des solutions aux attentes de la ministre et de remettre en question ce qui empêche de rendre compte clairement et efficacement du niveau de connaissances de l'élève, soient, les programmes de formation de l'école québécoise et la politique d'évaluation des apprentissages, le Conseil s'est appuyé sur ces deux documents ministériels pour conclure qu'il ne fallait rien changer. Les programmes, tout comme la politique d'évaluation sont centrés exclusivement sur le développement des compétences. Il n'y a rien dans ces documents fondamentaux de la réforme qui traite de l'enseignement, de l'évaluation et de la façon de rendre compte des connaissances,» d'ajouter M. St-Germain.

Le Conseil supérieur de l'éducation est à tout le moins paradoxal dans ses propositions et ses justifications. La solution d'un bulletin qui rendrait compte à la fois du développement des compétences et de l'acquisition des connaissances est rejetée parce que, selon eux, elle nécessiterait trop de travail pour les enseignantes et enseignants. Par contre, toujours selon le CSE, le fait de proposer « d'autres stratégies ou outils » comme l'agenda de l'élève, le portfolio et le dossier d'apprentissage en sus du bulletin ne mènerait pas à une surcharge de travail pour les profs. En fait, ces prescriptions cohabitent avec une recommandation de décentraliser la manière de rendre compte des connaissances pour que chaque école détermine ses outils de communication. Tout ce qu'il faut pour maintenir le flou sur l'évaluation des connaissances. « La chose et son contraire! », de poursuivre le président de la FAE.

De plus, comme si c'était devenu un mantra du CSE, cet avis, comme la plupart des avis du Conseil supérieur de l'éducation depuis quelques années, recommande l'accompagnement du personnel enseignant dans son appropriation du Programme de formation de l'école québécoise. « Dans le déni total, le CSE radote en recommandant constamment de la formation ou du perfectionnement pour les profs afin qu'ils comprennent mieux la réforme. Ça fait longtemps que les enseignantes et enseignants,

comme les parents d'ailleurs, ont compris que la réforme ne fonctionnait pas, donc qu'il n'y avait pas lieu de continuer en ce sens, » de renchérir M. St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, primaire, secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Yves Parenteau
514 666-7763 - bureau
514 910-3195 - cellulaire